

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA
FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE ET DES AIRES
PROTEGEES



BP : 34 430 YAOUNDE
Tél : 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF WILDLIFE AND
PROTECTED AREAS

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'EVALUATION ET DE LA
REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DU PLAN D'AFFAIRES 2015 – 2019
DU PARC NATIONAL DE LOBEKE,
SEGMENT CAMEROUN DU TRI-NATIONAL DE LA SANGHA
(SITE DU PATRIMOINE MONDIAL)**



Octobre 2020

1. CONTEXTE

Le plan d'aménagement est une boussole qui oriente le gestionnaire sur la façon dont il doit gérer l'aire protégée. C'est le document qui identifie les valeurs patrimoniales de l'aire protégée et dans lequel on trouve les objectifs à atteindre et les actions à mener dans l'espace et dans le temps. Au Cameroun, le Plan d'Aménagement est élaboré pour une période de cinq ans et les activités à mettre en œuvre se déclinent en plans de travail annuels qu'il est important d'évaluer à la fin du cycle. C'est donc clairement un outil de gestion du présent et de prévision du futur de l'aire protégée. C'est un outil essentiel pour accompagner le gestionnaire à améliorer l'efficacité de sa gestion de l'aire protégée et pour cela le PA doit rester concis et clair. Il doit ainsi permettre une meilleure utilisation des ressources financières et humaines en vue d'une gestion efficiente des ressources naturelles. Le plan d'aménagement du Parc national de Lobéké (PNL) élaboré en 2015 est arrivé à échéance en début d'année 2019. Le Processus actuel démarre avec un retard car les directives nationales sur l'élaboration et la révision des plans d'aménagement (PA), disposent que le processus de révision du PA soit enclenché dès le début de la quatrième année de sa mise en œuvre. Cette révision est d'autant plus opportune que le PNL est une composante essentielle du Tri-national de la Sangha, le segment ouest du site du Patrimoine mondial du même nom.

Le PNL, créé en 2001 (décret n° 2001/107/CAB/PM du 19 mars 2001) a eu son premier plan d'aménagement mise en œuvre pour la période 2006-2010, étendu jusqu'en 2014. Le second plan d'aménagement a été mise en œuvre pour la période 2015-2019, avec pour objectif de « *Renforcer les outils de gestion et améliorer significativement le système de protection du Parc national de Lobéké en vue de maintenir sa biodiversité et ses habitats naturels, de contribuer au développement local et à la conservation durable des grands équilibres bioécologiques du Tri-National de la Sangha* ». Au cours de cette période, plusieurs évolutions spatio-temporelles ont eu cours et impliquant des changements sur les contextes environnementales et sociales. Ces considérations nécessitent d'être prise en compte pour l'identification des stratégies et définir des orientations pour une nouvelle période quinquennale.

Le Processus actuel démarre avec un retard car les directives nationales sur l'élaboration et la révision des plans d'aménagement (PA), disposent que le processus de révision du PA soit enclenché dès le début de la quatrième année de sa mise en œuvre. Cette révision est d'autant plus opportune que le PNL est une composante essentielle du Tri-national de la Sangha, le segment ouest du site du Patrimoine mondial du même nom. Le PNL est aujourd'hui de l'avis de tous les observateurs avertis et à plus d'un titre, à la traîne des deux autres segments du TNS après avoir été longtemps la référence de ce site transfrontalier de conservation.

2. PROBLEMATIQUE

Les problématiques qu'engendrent les récentes dynamiques biologiques, économiques et sociales observées dans et autour du PNL associées aux menaces sécuritaires en présence dans le paysage du TNS appellent à leur prise en compte dans les orientations d'aménagement du PNL et sa zone périphérique. A cet effet, conformément aux directives pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement au Cameroun (Décision N°778/D/MINFOF/SG/DEFAP du 21 juillet 2009), une évaluation de la mise en œuvre du précédent PA (2015-2019) est un préalable avant de procéder à son actualisation.

3. OBJECTIFS

a. Objectif global

L'objectif global est de conduire l'évaluation et la révision des plans d'aménagement et d'affaires 2015-2019 du PNL afin d'y apporter les mesures correctives appropriées au regard des insuffisances et des leçons apprises à l'effet de susciter le consensus le plus large autour du plan d'aménagement révisé et de son nouveau plan d'affaires annexé, pour une nouvelle période quinquennale.

b. Objectifs spécifiques

- ✓ Evaluer le niveau de mise en œuvre du plan d'aménagement du PNL pour la période 2015-2019 ;
- ✓ Evaluer le niveau de mise en œuvre du plan d'affaires du PNL pour la période 2015-2019 ;
- ✓ Réviser et soumettre aux instances de validation le plan d'aménagement révisé en l'adaptant au contexte d'intervention ;
- ✓ Elaborer un plan d'affaires adapté aux principales attentes pour une nouvelle période quinquennale.

4. MANDAT DU CONSULTANT

Le mandat du Consultant se structure en trois principales phases subséquentes : l'évaluation des plans d'aménagement et d'affaires, la révision du plan d'aménagement et la révision du plan d'affaires.

PHASE 1 : Evaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement & d'affaires 2015-2019

Lignes directrices

Il s'agira d'évaluer de manière participative¹ la mise en œuvre des Plans d'aménagement et d'affaires 2015-2019 du Parc national de Lobéké dans les aspects administratifs, techniques et financiers et formuler des orientations à soumettre à l'appréciation des parties prenantes pour leur prise en compte dans le nouveau plan d'aménagement. Cette évaluation devra s'articuler sur les points suivants :

- Analyser la pertinence des orientations des plans d'aménagement et plans d'affaires 2015-2019 ;
- Analyser l'efficacité des interventions et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et activités du PA (2015-2019), ainsi que du plan d'affaires associé ;
- Analyser l'efficacité des processus intermédiaire de planification, de suivi de la mise en œuvre et de gestion financière associée ;
- Analyser les mécanismes de participation des communautés locales, des populations autochtones et le niveau de prise en compte de leurs intérêts et contributions dans la gestion du PNL ;
- Analyser la durabilité des acquis et des impacts de la mise en œuvre du PA PNL pour la période 2015-2019, sur la conservation de la biodiversité et le développement durable locale, en rapport avec les résultats fixés ;
- Identifier et analyser les forces, contraintes et opportunités majeures observées au cours de la période de la mise en œuvre du PA PNL ;
- Dégager les leçons apprises et formuler des recommandations/propositions d'amélioration à prendre en compte dans la révision du Plan d'aménagement des cinq prochaines années.

¹ Il s'agira de manière non exhaustive des acteurs suivants : Gestionnaires du PNL, sectoriels de l'administration, organisations communautaires, autorités traditionnelles, ONG locales, partenaires techniques et financiers du parc,

Restitution des résultats d'évaluation

A l'issue de l'évaluation globale de la mise en œuvre du plan d'aménagement de 2015-2019, le Consultant mettra à la disposition de toutes les parties prenantes depuis l'échelle des communautés dans les villages, un rapport d'étape en vue de recueillir les commentaires nécessaires pour amendements. En concertation avec tous les acteurs impliqués dans l'évaluation, le Consultant devra saisir le président du comité Ad Hoc et le Conservateur en vue de la convocation des réunions de restitution des résultats d'évaluation avec les acteurs clés.

Intégration des observations pertinentes dans le rapport final d'évaluation

Le Consultant devra prendre en compte les commentaires pertinents issus de la présentation des résultats d'évaluation auprès des parties prenantes et soumettre le rapport final d'Evaluation au Comité Ad Hoc pour approbation. Cette approbation du rapport final d'évaluation du plan d'aménagement et plan d'affaires 2015-2019 du PNL est conditionnelle au démarrage de la révision de ces plans pour une nouvelle période quinquennale.

Capitalisation des études complémentaires

Dans le cadre de cette mission, le Consultant prendra en compte entre autres documentations, les rapports des différentes études menées² par des organisations partenaires du PNL notamment GiZ-COMIFAC, FTNS, WWF, FPP, PNUD, OFAC et ONG locales.

Le Consultant aura aussi la charge d'assurer l'harmonisation des résultats des études menées par les différents partenaires.

PHASE 2 : Révision du Plan d'aménagement

Lignes directrices

a) Consolidation des résultats de l'évaluation et des différentes études ;

La révision du plan d'aménagement est dépendante des résultats d'évaluation du précédent plan et des orientations issues de la consultation des parties prenantes au cours de cette évaluation.

b) Consultation de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion du parc

Il s'agira d'organiser des séances de travail avec les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion du parc afin de recueillir leurs attentes par rapport à l'aménagement du Parc

² Sur les mobiles des allégations relatives au respect des droits de l'homme et sur la participation des PACL dans la gestion des AP, sur les droits et devoirs des PACL, sur le CLIP et les besoins essentiels des PACL, sur les savoirs traditionnels, sur l'approche ONE HEALTH, sur études socio-économiques de base, sur études bioécologiques du parc, sur évaluation IMET.

National de Lobeke. Cette phase bénéficiera de l'appui technique et organisationnel de différents partenaires du parc impliqués dans la phase d'évaluation.

Les communautés locales bénéficieront d'un renforcement de capacités des partenaires techniques afin de faciliter leurs contributions suivant l'approche CLIP. Les réunions avec les communautés et le Consultant seront facilitées par les partenaires du parc durant le processus.

c) Construction des synergies

Le Consultant en concertation avec l'ensemble des acteurs stratégiques (Mairies, autorités traditionnelles, Guides de Chasse, exploitants forestiers, exploitants miniers, ONG, OSC, société civile, partenaire technique et financiers...), identifiera leurs attentes, les offres de service et les synergies possibles pour une meilleure gestion du PNL et de sa zone périphérique.

d) Planification quinquennale des activités

Sur la base des données issues de l'évaluation, de la revue de la littérature, des consultations des parties prenantes, et de l'identification des synergies, ainsi que l'évaluation IMET menée avec l'appui de partenaires techniques, la planification quinquennale des activités sera effectuée au cours des étapes ci-après :

- La tenue d'un atelier de planification suivants les normes ouvertes pour la conservation avec la participation des représentant des différentes parties prenantes. Les résultats attendus de cet atelier sont :
 - L'analyse contextuelle affinée, avec l'identification des cibles de conservation et de bien être des communautés locales et autochtones, des différentes menaces et contraintes qui pèsent sur elles, ainsi que les différentes causes ou facteurs contributeurs. Il s'agit d'une analyse des relations des causes et effets
 - La chaine de résultats attendus et la construction de la théorie de changement
 - La formulation des buts associés aux cibles de conservation et de bien-être, des différents objectifs et des indicateurs associés
 - L'identification des axes stratégiques et des principales activités à réaliser pendant la prochaine période quinquennale
 - La construction de la matrice de suivi-évaluation.
- La conduite d'une évaluation environnementale et sociale des stratégies et activités proposées et assortie des actions de mitigation à intégrer dans la planification.

- La consolidation des objectifs et résultats attendus, des stratégies et activités identifiés pour définir les programmes d'aménagement suivant les directives nationales relatives à l'élaboration des plans d'aménagements.

e) Production et validation des différents drafts du plan d'aménagement révisé

A l'issue de la planification quinquennale, le draft 0 va être produit par le Consultant et soumis au Comité technique Ad Hoc pour approbation.

Ce draft 0 approuvé par le comité technique Ad Hoc sera par la suite soumis à la consultation des parties prenantes lors des ateliers de validation au niveau local, départemental, régional et national.

PHASE 3 : Révision du Plan d'affaires

Sur la base du draft du plan d'aménagement approuvé au niveau régional, le Consultant devra élaborer le draft du plan d'affaires qui sera soumis au comité Ad Hoc pour approbation. Ledit document devra entre autres ;

- ✓ Déterminer des besoins financiers sur le long terme pour exécuter le Plan d'aménagement ;
- ✓ Identifier et analyser des sources de financements existantes ;
- ✓ Réaliser une évaluation comparative des recettes et des dépenses sur le long terme ;
- ✓ Analyser et élaborer une stratégie de mobilisation des sources potentielles de financement ;
- ✓ Définir des scénarios pour l'exécution du plan d'aménagement en fonction des hypothèses de mobilisations financières.

5. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette prestation sont :

- ✓ L'évaluation des plans d'aménagement et d'affaires 2015-2019 est réalisée ;
- ✓ Un plan d'aménagement révisé pour la prochaine période quinquennale, approuvé par le comité technique Ad Hoc et soumis aux validations locales, départementale, régionale et nationale est élaboré ;
- ✓ Un plan d'affaires adapté aux principales attentes est élaboré.

6. LIVRABLES

Les livrables attendus au terme de cette prestation sont :

- ✓ Rapport d'évaluation des plans d'aménagement et d'affaires 2015-2019 ;

- ✓ Un plan d'aménagement révisé pour une période quinquennale approuvé par le comité technique Ad Hoc et validé au niveau local, départemental, régional et national ;
- ✓ Un draft de plan d'affaires adapté aux principales attentes ;
- ✓ Rapport de synthèse du processus.

7. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant soumissionnaire doit justifier d'une expérience de dix (10) ans au moins et avoir au moins quatre références dans l'exécution des missions similaires. Il doit présenter une équipe pluridisciplinaire composée de :

- ✓ Un chef de mission jouissant d'une expertise/expérience en gestion des aires protégées de conservation en Afrique centrale
- ✓ Un expert sociologue de préférence avec une bonne connaissance en économie forestière et/ou en foresterie sociale, et une expérience dans la gestion participative des ressources forestières et fauniques
- ✓ Un expert en financement durable des aires protégées de préférence avec une connaissance avérée des aires protégées et une expérience dans l'élaboration des plans d'affaires

Le Chef de mission ou le consultant principal expert en gestion des aires protégées doit :

- ✓ Avoir au minimum un niveau académique BAC +5 ou un Master 2 en biologie de la conservation, aménagement forestier et faunique, dans les domaines des sciences forestières, les sciences environnementales ou toute autre discipline connexe ;
- ✓ Jouir d'une expérience d'au moins dix ans en gestion de la faune et des aires protégées ou dans l'aménagement forestier et faunique en Afrique centrale. Une bonne connaissance du fonctionnement des mécanismes transfrontaliers et des aires protégées du TNS en particulier sera un atout supplémentaire ;
- ✓ Expérience technique pertinente dans la coordination/élaboration d'au moins 05 BPs et/ou Plan d'aménagement d'APs en Afrique centrale
- ✓ Disposer des expériences vérifiables dans la conduite des missions similaires dans un paysage transfrontalier sera un atout supplémentaire ;
- ✓ Disposer d'une expérience robuste des problématiques en rapport avec la planification de la lutte anti-braconnage, la gestion durable des paysages forestiers, la gestion durable et participative, l'intégration et les droits des peuples autochtones dans les zones de conservation ;
- ✓ De solides aptitudes dans la levée de fonds (fundraising) pour les aires protégées de conservation et une bonne connaissance des partenaires techniques et financiers et une maîtrise de l'écosystème des bailleurs de fonds ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en développement des mécanismes réalistes d'autofinancements et de financements durables. Une maîtrise des forces et faiblesses des variantes de partenariats publics privés (PPP) avec une capacité de développements des niches compétitives spécifiques au PNL et des modalités pour leur mise en place dans l'écosystème concurrentiel du TNS ;
- ✓ Disposer d'une bonne maîtrise du français et de l'anglais.

Un expert sociologue de préférence avec une bonne connaissance en économie forestière et/ou en foresterie sociale doit :

- ✓ Avoir au minimum BAC +4 années d'études universitaires dans les domaines des sciences sociales ou toutes autres disciplines similaires ;
- ✓ Disposer d'au moins 05 années d'expériences avérées dans la mobilisation communautaire pour la gestion participative des ressources forestières et fauniques en Afrique centrale
- ✓ Avoir une maîtrise des outils de planification participative des projets de conservation en milieu rural ;
- ✓ Avoir une expérience avérée dans la gestion des questions liées au peuples autochtones vulnérables ;
- ✓ Avoir une expérience avérée dans la planification et la gestion du développement local
- ✓ Une expérience dans les mécanismes de prévention et de gestion de conflits en zone communautaire périphérique des aires protégées est un atout
- ✓ Avoir une bonne maîtrise du français ou de l'anglais avec une bonne connaissance pratique de l'autre langue

Un expert en financement durable des aires protégées de préférence avec une connaissance avérée des aires protégées en Afrique en centrale

- ✓ Avoir au minimum BAC +4 années d'études universitaires dans les domaines des sciences économiques, gestion, finance et marketing ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : valorisation de la biodiversité et services éco-systémiques ; mécanisme de financement des aires protégées, écotourisme, développement des marchés des services éco-systémiques,
- ✓ Avoir une connaissance de l'environnement et des institutions de financements des aires protégées en Afrique centrale
- ✓ Disposer d'au moins deux références dans l'élaboration des plans d'affaires des aires protégées ou institutions similaires ;
- ✓ Une expérience dans la mise en place réussie d'un mécanisme de financement durables des aires protégées ou institutions similaires est un atout
- ✓ Avoir une bonne maîtrise du français ou de l'anglais avec une connaissance pratique de l'autre langue.

8. STRUCTURE DE L'OFFRE

L'offre devra comporter une proposition technique et une proposition financière. La proposition technique devra être structurée comme suit :

- ✓ Une note technique indiquant le niveau de compréhension des termes de référence ;
- ✓ Une note de présentation indiquant la démarche méthodologique, l'organisation du travail, le chronogramme d'exécution de la mission et la répartition des rôles /responsabilité entre différents experts ;
- ✓ Une note présentant les qualifications et expériences pertinentes de chaque expert dans la réalisation des missions similaires ;

- ✓ Les Curriculum vitae de chaque expert accompagné des copies légalisées des diplômes ;
- ✓ Les références des experts (photocopies des contrats et attestations des services réalisés...).

La Proposition financière sera élaborée de façon détaillée et les coûts relatifs à chaque rubrique bien précisés.

9. MODALITÉS DE SÉLECTION

9.1 Evaluation

Les offres présentées par les Consultants seront évaluées techniquement et financièrement, la meilleure offre sera sélectionnée selon la méthode suivante : la notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec le coefficient de pondération note technique (70%) et financière (30%).

9.2 Critère d'évaluation des offres techniques

N°	Critères et sous critères d'évaluation	Notation
1	Compréhension du mandat	12
1.1	Commentaires généraux sur les termes de référence	4
1.2	Perceptions techniques de la mission	4
1.3	Limite de la mission	4
2	Méthodologie, qualité, faisabilité de l'offre	21
2.1	Objectifs et résultats attendus	4
2.2	Démarche méthodologique	8
2.3	Pertinence des méthodes, technique et outils de collecte	3
2.4	Organisation du travail	2
2.5	Description de la tâche	2
2.6	Chronogramme du travail	2
3	Références du Consultant	8
3.1	Justifier d'au moins 10 années d'expérience dans le domaine de la gestion de la biodiversité	4
3.2	Avoir au moins quatre références dans la conduite des travaux similaires avec deux dans la gestion de la biodiversité dans un espace transfrontalier	4
4	Compétences techniques des experts	
4.1	Le Chef de mission ou le consultant principal expert en gestion des aires protégées doit :	25
4.1.1	Avoir au minimum un niveau académique BACC+5 ou un Master 2 en biologie de la conservation aménagement forestier et faunique, dans les domaines des sciences forestières, les sciences environnementales ou toute autre discipline connexe.	4
4.1.2	Jouer d'une expérience d'au moins dix ans en gestion de la faune et des aires protégées ou dans l'aménagement forestier et faunique en Afrique centrale. Une bonne connaissance du fonctionnement des mécanismes transfrontaliers et des aires protégées du TNS en particulier sera un atout supplémentaire.	5

4.1.3	Avoir une expérience technique pertinente dans la coordination /élaboration d'au moins 5 BPs et/ou Plan d'aménagement d'APs en Afrique centrale	4
4.1.4	Disposer d'une expérience robuste des problématiques en rapport avec la planification de la lutte anti-braconnage, la gestion durable des paysages forestiers, la gestion durable et participative, l'intégration et les droits des peuples autochtones dans les zones de conservation.	3
4.1.5	Avoir de solides aptitudes dans la levée de fonds (fundraising) pour les aires protégées de conservation et une bonne connaissance des partenaires techniques et financiers et une maîtrise du milieu des bailleurs de fonds.	3
4.1.6	Avoir une bonne connaissance en développement des mécanismes réalistes d'autofinancements et de financements durable. Une maîtrise des forces et faiblesses des variantes de partenariats publics privés (PPP) avec une capacité de développements des niches compétitives spécifiques au PNL et des modalités pour leur mise en place dans l'écosystème concurrentiel du TNS	3
4.1.7	Disposer des expériences vérifiables dans la conduite des missions similaires dans un paysage transfrontalier sera un atout supplémentaire ;	2
4.1.8	Avoir une bonne maîtrise du français ou de l'anglais avec une bonne connaissance pratique de l'autre langue	1
4.2	Un expert socio-économiste de préférence avec une bonne connaissance en économie forestière et/ou en foresterie sociale doit :	17
4.2.1	Avoir au minimum BACC + 4 années d'études universitaires dans les domaines des sciences sociales ou toute autre discipline similaires ;	3
4.2.2	Disposer d'au moins 5 années d'expériences avérées dans la mobilisation communautaire pour la gestion participative des ressources forestières et fauniques en Afrique centrale ;	3
4.2.3	Avoir une maîtrise des outils de planification participative des projets de conservation en milieu rural	2
4.2.4	Avoir une expérience avérée dans la gestion des questions liées aux peuples autochtones vulnérables	3
4.2.5	Avoir une expérience avérée dans la planification et la gestion du développement local	3
4.2.6	Avoir une expérience dans les mécanismes de prévention et de gestion de conflits en zone communautaire périphérique des aires protégées est un atout	2
4.2.7	Avoir une bonne maîtrise du français ou de l'anglais avec une bonne connaissance pratique de l'autre langue	1
4.3	Un expert en financement durable des aires protégées de préférence avec une connaissance avérée des aires protégées du Cameroun	17
4.3.1	Avoir au minimum BAC + 4 années d'études universitaires dans les domaines des sciences économiques, gestion, finance et marketing ;	3
4.3.2	Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : valorisation de la biodiversité et services écosystémiques, mécanisme de financement des aires protégées, écotourisme, développement des marchés des services écosystémiques	4
4.3.3	Avoir une connaissance de l'environnement et des institutions de financements des aires protégées en Afrique centrale	2

4.3.4	Disposer d'au moins deux références dans l'élaboration des plans d'affaires des aires protégées ou missions similaires	4
4.3.5	Avoir une expérience dans la mise en place réussie d'un mécanisme de financement durable des aires protégées ou missions similaires est atout	3
4.3.6	Avoir une bonne maîtrise du français ou de l'anglais avec une connaissance pratique de l'autre langue	1
	Total	100

NB : L'offre technique ne totalisant pas un nombre de points supérieur ou égal 70 sur cent (70/100) sera rejeté. L'offre le mieux disant sera classée première suivant les critères d'évaluation des offres

9.3 Offre financière

L'offre financière est composée des honoraires et perdiem de chaque expert, frais de transport, matériel et fournitures de bureau, les frais de reproduction des rapports par phase avec lien direct sur le chronogramme de l'activité

10. DURÉE ET CHRONOGRAMME

La durée du processus est d'environ 08 (huit) mois. Le consultant proposera un chronogramme d'exécution sur cette durée.

11. FORMAT DES OFFRES

Les Consultants intéressés devront soumettre leurs offres (en français ou en anglais) sous plis fermés en six exemplaires dont un original. Chaque offre doit avoir séparément une proposition dans une enveloppe portant la mention "offre technique" et une proposition financière portant la mention "offre financière".

12. SOUMISSION DES OFFRES

Les offres doivent être déposées au bureau de la FTNS sis à Bastos Yaoundé ou envoyées par voie électronique à :

- secretariatftns@fondationtns.org avec copie à :
- theophile.zognou@fondationtns.org
- mbambakev2003@gmail.com